

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels\**



COMMISSION POLITIQUE SPECIALE  
3e séance  
tenue le  
mercredi 14 octobre 1987  
à 10 h 20  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3e SEANCE

Président : M. AL-KAWARI (Qatar)

SOMMAIRE

POINT 74 DE L'ORDRE DU JOUR : EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS : RAPPORT DU COMITE SCIENTIFIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'ETUDE DES EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/SPC/42/SR.3  
16 octobre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 74 DE L'ORDRE DU JOUR : EFFET DES RAYONNEMENTS IONISANTS : RAPPORT DU COMITE SCIENTIFIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'ETUDE DES EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS (A/42/210, A/SPC/42/L.2)

1. Le PRESIDENT appelle l'attention des membres de la Commission sur une lettre du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Samoa se rapportant à ce point de l'ordre du jour et publiée sous la cote A/42/417. Il propose par ailleurs de clore la liste des orateurs à la fin de la séance.
2. M. STRÖMHOLM (Suède), présentant le projet de résolution A/SPC/42/L.2 au nom de ses auteurs, rappelle l'importance des travaux du Comité, caractérisés par une grande efficacité et une approche strictement scientifique, et la collaboration fructueuse de ce comité avec d'autres organes internationaux comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation mondiale de la santé.
3. Les auteurs du projet de résolution se félicitent du rapport du Comité qui fait état de nombreuses activités dans les domaines de la physique et de la biologie, mais se déclarent préoccupés par l'insuffisance de ses ressources actuelles. Au cours des dernières années, le Comité a été de plus en plus sollicité, de sorte que ses moyens financiers et ses maigres effectifs ne suffisent plus à la tâche qu'il doit accomplir. La Suède, membre du Comité scientifique depuis sa création, attache une grande importance au financement de ce comité et souhaite que ce problème soit rapidement résolu, afin que le Comité puisse continuer de s'acquitter de la tâche importante qui lui a été confiée. Elle espère que le projet de résolution, qui est, dans l'ensemble, identique au projet adopté l'année précédente, fera également l'objet d'un consensus.
4. M. KOVACIC (Tchécoslovaquie), rappelant que la Tchécoslovaquie est membre du Comité scientifique depuis sa fondation, dit que sa délégation a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans l'élaboration du rapport détaillé sur les niveaux et les effets biologiques des rayonnements ionisants de toute origine que le Comité doit présenter à l'Assemblée générale en 1988. C'est avec un grand intérêt que les spécialistes attendent en particulier la publication, sous forme d'annexes à ce rapport, de monographies scientifiques dans les domaines de la physique, de la biologie et de la protection contre les rayonnements.
5. La Tchécoslovaquie, coauteur du projet de résolution A/SPC/42/L.2, se félicite du rôle joué par le Comité scientifique dans le renforcement de la coopération internationale, qui a permis, notamment, la conclusion, en 1963, du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Elle préconise l'arrêt universel et complet des essais nucléaires afin de mettre un terme à la course aux armements nucléaires et d'empêcher la mise au point d'armes nucléaires encore plus destructrices. Elle se félicite donc du moratoire soviétique sur les explosions nucléaires, plusieurs fois renouvelé, et regrette que, bien que de nombreux pays industrialisés et pays en développement, dont certains membres de l'OTAN, se soient déclarés en faveur d'un

(M. Kovacic, Tchécoslovaquie)

arrêt complet des essais nucléaires, aucune autre puissance nucléaire n'ait suivi l'exemple donné par l'URSS. S'il est vrai que rien ne peut être fait sans la volonté politique des Etats, la délégation tchécoslovaque est convaincue que les travaux du Comité scientifique pèseront sur la décision qui sera prise par les gouvernements.

6. Le développement économique et social de l'humanité passe par l'utilisation généralisée de l'énergie atomique sans danger et à des fins pacifiques. Le Comité, par ses travaux scientifiques sur les niveaux admissibles d'exposition aux rayonnements, peut à cet égard jouer un rôle des plus importants. L'on ne peut que se féliciter des réactions positives enregistrées à la session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA en 1986 concernant l'instauration d'un système international de développement sans danger de l'énergie nucléaire et de l'adoption de nouvelles conventions internationales sur le renforcement de la coopération internationale en cas d'accident nucléaire ou radiologique.

7. La Tchécoslovaquie, convaincue que la collecte et l'évaluation de données sur les accidents nucléaires contribueront à l'élaboration d'un rapport scientifique et objectif sur cette question, a fourni au Comité scientifique des données concernant les effets de l'accident de Tchernobyl sur son territoire.

8. Les pays socialistes ont, à la quarante et unième session de l'Assemblée générale, proposé l'instauration d'un système global de paix et de sécurité internationales. L'adoption de la proposition soviétique concernant l'instauration d'un système international de surveillance mondiale de la sécurité radiologique, faite à la Conférence du désarmement en août dernier, permettrait non seulement d'évaluer les effets d'accidents nucléaires mais encore de contrôler l'application d'un futur accord sur l'interdiction des essais nucléaires.

9. La délégation tchécoslovaque, jugeant essentielles les activités du Comité scientifique, se déclare préoccupée par les difficultés matérielles et financières auxquelles il doit faire face et espère que tout sera fait pour permettre à ce comité de poursuivre ses travaux en dépit de la crise financière.

10. M. LAGORIO (Argentine), rappelant l'importance des travaux du Comité scientifique, notamment dans le domaine de la physique et de la biologie, déclare que son pays, membre du Comité depuis sa création, est extrêmement préoccupé par l'insuffisance des ressources de ce dernier, qui sont bien en deçà de celles qui lui avaient été allouées dans le passé. C'est pourquoi la délégation argentine espère que la collaboration entre le Comité scientifique et d'autres organismes des Nations Unies se poursuivra et sera renforcée.

11. Estimant que les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire constituent l'un des moteurs de son développement national, l'Argentine s'est portée coauteur du projet de résolution sur les effets des rayonnements ionisants et espère que, comme l'an passé, ce projet recueillera l'appui unanime des membres de la Commission.

12. M. POULSEN (Danemark), prenant la parole au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, dit qu'il tient à rendre hommage au Comité scientifique pour sa précieuse contribution à la recherche sur les rayonnements ionisants et leurs effets sur l'homme et l'environnement.

13. Les accidents nucléaires qui comportent des risques d'irradiation sont heureusement rares, mais lorsqu'ils se produisent, ils requièrent une coopération internationale étroite. Les 12 Etats membres de la CEE, qui partagent la sympathie que le Comité scientifique a exprimée à la délégation de l'Union soviétique à la suite de l'accident survenu le 26 avril 1986 à Tchernobyl, notent avec satisfaction les efforts qu'il fait pour recueillir suffisamment de données sur cet accident et attendent avec intérêt le rapport sur la question qu'il présentera à l'Assemblée générale lors de sa quarante-troisième session.

14. M. Poulsen constate avec regret que le Comité est confronté à un manque de ressources et qu'il est touché de manière disproportionnée par les mesures d'économie prises par l'Organisation. Ces difficultés sont d'autant plus grandes que le Comité doit, à la suite de l'accident de Tchernobyl, répondre à une demande accrue d'informations.

15. Les 12 Etats membres de la Communauté européenne se félicitent de la coopération étroite et précieuse qui s'est instaurée entre le Comité scientifique et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation mondiale de la santé, l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales. Ils continueront de prêter leur concours au Comité, dont les rapports sur les aspects physiques, biologiques et génétiques des rayonnements ionisants revêtent une grande importance pour l'humanité tout entière. La Communauté européenne a d'ailleurs fait don de 40 000 dollars au Comité pour lui permettre de poursuivre ses travaux consacrés à l'évaluation des doses d'irradiation résultant de l'accident de Tchernobyl et ses effets potentiels sur la santé.

16. Le 12 pays de la Communauté européenne appuieront l'adoption par consensus d'un projet de résolution portant reconduction du mandat du Comité.

17. M. JIN GUIHUA (Chine) dit que le Gouvernement chinois attache une grande importance à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La Chine construit actuellement deux centrales dans les provinces de Guangdong et Zhejiang, et le problème de la sécurité des installations nucléaires est l'une de ses préoccupations majeures. Bien que son industrie nucléaire soit encore jeune, la Chine est parvenue, grâce au concours de l'AIEA, à mettre en place, à titre provisoire, son propre système de sécurité nucléaire. Le service national de la sécurité nucléaire qui en a la charge agit en toute indépendance pour prévenir d'éventuelles négligences.

18. En application de la résolution 41/62, une délégation chinoise a participé pour la première fois aux travaux du Comité scientifique lors de sa trente-sixième session, tenue à Vienne du 2 au 27 mars. Consciente de la responsabilité qui lui

(M. Jin Guihua, Chine)

incombe au sein du Comité, la Chine ne ménagera aucun effort pour aider ce dernier dans ses investigations scientifiques visant à juguler les effets nocifs des rayonnements ionisants.

19. Compte tenu de la fonction importante que remplit le Comité, la délégation chinoise espère que rien ne sera épargné pour que les conditions de travail de son secrétariat s'améliorent rapidement.

20. Mme MAUALA (Samoa), parlant au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont également membres du Forum du Pacifique sud, rappelle que, l'an dernier, la communauté internationale, émue par l'accident tragique survenu à Tchernobyl, était rapidement parvenue à la conclusion de deux conventions, l'une sur la notification rapide d'un accident nucléaire et l'autre sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, montrant ainsi que l'inquiétude face au danger radiologique peut, lorsqu'elle est généralisée, conduire les Etats à prendre des mesures immédiates. Toutefois, lorsque le danger est géographiquement éloigné et se pose sur le plan régional plutôt qu'international, les pays non concernés demeurent souvent sourds aux protestations des populations alarmées. Ainsi, malgré les protestations constantes des Etats membres du Forum du Pacifique sud, la France persiste à effectuer des essais nucléaires aux antipodes de son territoire métropolitain, mettant ainsi en danger l'environnement de toute la région. Au cours du premier semestre de 1987, elle a procédé à quatre explosions nucléaires dont la puissance totale est estimée à plus de 50 kilotonnes et l'on peut s'attendre à ce qu'elle procède à quatre autres essais d'ici la fin de l'année, causant ainsi de nouveaux dommages à Mururoa.

21. La France prétend qu'en raison des normes de sécurité qu'elle applique, les déchets radioactifs résultant de ces explosions, qui présentent un danger mortel, ne peuvent polluer ni le milieu marin ni l'atmosphère. Lorsque l'on sait que ces déchets peuvent demeurer radioactifs pendant des centaines, voire des milliers d'années, on comprend que la mission scientifique qui s'est rendue à Mururoa ait refusé de conclure à l'impossibilité de dommages graves à long terme. Ainsi, le rapport de cette mission, que la France cite souvent à l'appui de ses thèses, ne donne aucune assurance quant à la sécurité du programme d'essai.

Qui plus est, les connaissances que l'on a des dangers présentés par la radioactivité sont loin d'être complètes. Les accidents nucléaires récents ont montré que l'on ne saurait se contenter des assurances proférées par les responsables en place.

22. Depuis le dernier examen de ce point par la Commission, la France a signé la Convention sur la protection de l'environnement marin du Pacifique sud, par laquelle elle s'engage à ne pas rejeter de déchets radioactifs ni d'autres substances dangereuses dans le Pacifique sud et à prendre toutes mesures propres à prévenir, réduire ou contrôler la pollution résultant des essais nucléaires. Certes, la France s'est efforcée de démontrer que son programme d'essai se déroule selon des normes de sécurité rigoureuses. Elle ne s'est pas dissociée du consensus grâce auquel a été adopté le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Mais la poursuite de son programme nucléaire dans le Pacifique sud illustre son mépris total des

(Mme Mauala, Samoa)

préoccupations manifestées par les pays de cette région. Si la France est aussi sûre de l'innocuité de son programme, on est en droit de se demander pourquoi ces essais ne sont pas menés en France métropolitaine. Le danger radiologique augmente avec chaque nouvel essai. C'est pourquoi les peuples du Pacifique sud exigent que la France mette un terme à son programme d'essais nucléaires dans la région.

23. M. OKELY (Australie), tout en louant la compétence dont fait preuve le Comité scientifique, met en garde contre le risque d'envisager les travaux dans une optique scientifique abstraite et de les détacher de leur contexte concret, celui d'un monde dont la principale caractéristique est le surarmement nucléaire.

24. L'Australie, qui est fermement attachée à l'objectif d'un désarmement nucléaire complet, sous un contrôle international efficace, exhorte constamment les deux superpuissances à progresser dans leurs négociations, dans l'espoir qu'elles aboutissent à des réductions substantielles des arsenaux nucléaires en tant que premier pas vers un désarmement général.

25. D'autre part, l'Australie appelle depuis plusieurs années tous les Etats à entamer des négociations en vue d'une interdiction complète et définitive des essais nucléaires qui est le seul moyen de mettre fin à une course aux armements effrénée.

26. Le Traité de Rarotonga, qui est entré en vigueur au mois de décembre dernier, prévoit la création d'une vaste zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique sud. Il est assorti de trois protocoles que les cinq grandes puissances nucléaires ont été invitées à signer. La Chine y a consenti sans soulever d'objection alors que l'URSS a accepté d'y souscrire tout en émettant des réserves qui sont de nature à susciter de sérieux doutes sur ses intentions. Les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France ont refusé de signer les protocoles les concernant. Cela est d'autant plus regrettable que rien dans ces instruments, dont l'objectif premier est de renforcer la stabilité d'une partie du monde restée jusque-là à l'abri des rivalités entre grandes puissances, ne porte atteinte à leur sécurité.

27. La France continue de faire exploser des engins nucléaires dans le Pacifique sud, exposant la région à des risques de pollution radioactive résultant d'une détérioration progressive de la structure fragile de l'atoll de Mururoa.

28. L'Australie rejette les arguments invoqués par les autorités françaises, qui sont fondés sur une lecture sélective du rapport Atkinson. Elle s'élève contre l'indifférence dont fait preuve ce pays à l'égard des générations futures de l'atoll qui risquent d'avoir à supporter les conséquences de son égoïsme, voire d'en mourir. Elle demande instamment à la France de revenir sur sa décision de poursuivre ses essais nucléaires dans la région du Pacifique sud et, dans le cas où elle les considérerait indispensables, de les mener en France métropolitaine.

29. M. GAUSSOT (France) dit que la délégation française se félicite de l'admission de la Chine au sein du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des rayonnements ionisants et se réjouit de la participation effective de ce pays aux travaux du Comité lors de sa trente-sixième session qui s'est tenue à Vienne du 23 au 27 mars dernier.

30. La délégation française souscrit sans réserve à la déclaration prononcée par le représentant du Danemark au nom de la Communauté européenne. La France est consciente des difficultés que rencontre actuellement le Comité scientifique, dont les moyens sont faibles au regard des tâches qui lui sont assignées. Elle apprécie hautement ses travaux, notamment en ce qui concerne l'évaluation des conséquences de l'accident de Tchernobyl, et accorde une grande importance au rapport qu'il doit présenter lors de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Convaincue que le Comité doit poursuivre activement sa mission en coopération étroite avec diverses institutions des Nations Unies, elle approuve à cet égard le programme de travail qu'il a défini. C'est dans cet esprit que la délégation française s'est portée coauteur du projet de résolution A/SPC/42/L.2.

31. S'agissant des essais nucléaires souterrains réalisés par la France dans le Pacifique sud, chacun connaît depuis plusieurs années les conditions de totale sécurité dans lesquelles se déroulent ces essais et l'innocuité de leurs effets en ce qui concerne tant les populations que l'environnement. Les études réalisées sur place, notamment par des scientifiques de la région, ont montré que les rayonnements aux abords immédiats du site d'expérimentation de Mururoa et dans toute la région du Pacifique demeurent inférieurs à ce qu'ils sont dans d'autres parties du monde. La représentante du Samoa a affirmé que les essais français avaient endommagé l'intégrité physique de l'atoll. Rien ne permet de faire une telle affirmation. M. Gaussot souligne à cet égard que si le rapport Atkinson indique qu'un transfert de radioactivité pourrait se produire dans 500 ans au plus tôt, il le fait sur la base d'une hypothèse de travail qui retient une source d'activité totale plus de 100 fois supérieure à celle des énergies mesurées à Mururoa durant les 10 dernières années. Rien donc dans le rapport ne permet de mettre en doute l'innocuité des essais nucléaires français.

32. Les représentants du Samoa et de l'Australie ont invité la France à poursuivre ses essais en territoire métropolitain. C'est un peu comme si un Etat ayant une frontière commune avec les Etats-Unis demandait à ce dernier pays de procéder à des essais nucléaires au nord-est de leur territoire plutôt que dans le désert du Nevada.

33. La France ne renoncera pas à son droit légitime de mener en territoire français, et dans l'exercice de sa souveraineté, une action nécessaire à sa sécurité, qui ne porte préjudice ni à la paix dans la région, ni à la sécurité des Etats qui y sont situés, ni à la santé des populations qui y vivent, ni à l'environnement.

34. Par ailleurs, la France rappellera sa position sur le Traité de Rarotonga en Première Commission, lors de l'examen de la question.

35. M. SCHLICKE (République démocratique allemande) note qu'en tant que contribution importante aux efforts consacrés par la communauté internationale à la protection de l'environnement, les activités du Comité scientifique contribuent à la sécurité internationale. Ses rapports sont hautement appréciés par la communauté scientifique de la République démocratique allemande.

36. Les accidents tragiques qui se sont produits dans des installations nucléaires montrent qu'avec l'énergie nucléaire l'humanité a entre les mains un instrument à la fois puissant et dangereux. Les Etats membres du Traité de Varsovie ont proposé, lors de la réunion au sommet qu'ils ont tenue à Berlin au mois de mai, un programme complet de désarmement qui est la suite logique du sommet de Genève de 1985 où l'Union soviétique et les Etats-Unis ont reconnu solennellement qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être livrée.

37. La République démocratique allemande se réjouit de la conclusion éventuelle d'un traité entre l'Union soviétique et les Etats-Unis pour l'élimination complète des missiles de moyenne et courte portée, dont l'application marquerait le véritable coup d'envoi d'un processus de désarmement. Un arrêt des essais nucléaires constituerait un pas décisif vers la cessation de la course aux armements et il convient d'oeuvrer dans le cadre de la Conférence de Genève sur le désarmement et dans d'autres instances pour conclure rapidement un traité. Le Groupe des Etats socialistes a d'ailleurs présenté à cette fin un projet de dispositions fondamentales visant à garantir une interdiction générale et complète de tous les essais nucléaires. Lesdites dispositions contiennent des propositions concrètes concernant la vérification. En outre, un échange international de données sur le taux de radioactivité des masses d'air y est proposé.

38. Il va sans dire qu'un moratoire des essais nucléaires faciliterait grandement la protection de l'homme et de son environnement. Les services compétents de la République démocratique allemande ont constaté que le taux de contamination a considérablement baissé en RDA depuis l'entrée en vigueur du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique de 1963.

39. Les événements tragiques de Tchernobyl et les accidents survenus dans les centrales nucléaires d'autres pays appellent une intensification de la coopération à l'échelle du système des Nations Unies pour la mise en place de dispositifs de sécurité et la mise en valeur de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. A cet égard, la République démocratique allemande a toujours apporté son concours aux efforts visant à promouvoir la sécurité nucléaire. Elle a notamment participé à l'élaboration des conventions sur la notification rapide d'un accident nucléaire et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire, qu'elle a ratifiées au mois d'avril. Elle considère depuis longtemps qu'en vertu des relations de bon voisinage, il convient d'informer les autres Etats des accidents nucléaires qui peuvent avoir des effets néfastes sur leurs territoires. C'est pourquoi elle a signé, en septembre 1987, avec la République fédérale d'Allemagne, un accord sur l'échange d'informations et d'expériences dans le domaine de la protection contre les rayonnements ionisants et qu'elle a conclu des accords similaires avec le Danemark et la Norvège.



(M. Schlicke, Rép. dém. allemande)

40. La République démocratique allemande, qui préconise l'adoption d'autres mesures pour garantir l'utilisation de l'énergie nucléaire dans le domaine économique, appuie fermement le programme d'action présenté à cet effet par l'URSS.
41. Les immenses efforts qu'il a fallu déployer pour surmonter les conséquences de l'accident de Tchernobyl ont clairement montré que l'humanité ne survivrait pas à une guerre nucléaire, et tous les hommes de bonne volonté considèrent aujourd'hui que la prévention d'un enfer nucléaire est la tâche la plus urgente et la plus noble de l'humanité. Un arrêt de la course aux armements et un désarmement nucléaire amélioreraient considérablement les possibilités de coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.
42. M. OKELY (Australie), exerçant son droit de réponse, s'étonne que le représentant de la France ait à nouveau affirmé que les essais nucléaires français se déroulent dans des conditions parfaitement sûres et qu'il étaye ses affirmations sur le rapport Atkinson. L'Australie, tout en reconnaissant qu'actuellement les niveaux ambiants de rayonnement à l'atoll sont inférieurs à ceux constatés dans la plupart des régions du monde, est gravement préoccupée par les effets à long terme des essais, notamment les possibilités de fuite de produits radioactifs à partir de la structure de l'atoll. En effet, le rapport Atkinson dans ses conclusions indique que l'intégrité structurelle de la partie supérieure de l'atoll a été endommagée par des fissures, des affaissements et des glissements sous-marins et que, s'il n'y a pas actuellement de preuve géologique de fuite à court terme, l'hydrologie du sol et des substances volcaniques est telle qu'elle permet de penser qu'il pourrait y avoir des fuites à partir des chambres de détonation dans 500 ans au plus tôt. C'est cette période qui préoccupe les pays de la région.
43. D'autre part, il est curieux, si la France croit sincèrement à l'innocuité et à la nécessité de ces essais, qu'elle ne les effectue pas sur le territoire métropolitain. La vérité est que ces essais ne sont pas tout à fait sûrs et que leurs conséquences à long terme vont affecter une zone dont la France se sera peut-être retirée bien avant que les problèmes n'apparaissent, mais dont les habitants seront condamnés à vivre dans le chaos semé par la France, qui procède à ses essais malgré les vives objections élevées par les pays de la région.
44. Mme MAUALA (Samoa), exerçant son droit de réponse, dit que certaines parties du rapport Atkinson infirment les affirmations du représentant de la France. Les auteurs du rapport signalent que l'atoll a bel et bien subi une modification substantielle. Leurs conclusions font état d'un affaissement, d'un glissement sous-marin, de la submersion totale d'un récif et d'une érosion de la couche imperméable de calcaire qui protège l'atoll.
45. De même, l'argument de la délégation française selon lequel pendant 100 000 ans il n'y aurait aucun transfert de radioactivité dans l'environnement est en totale contradiction avec lesdites conclusions, qui indiquent que l'eau qui se trouve dans les sites où les essais nucléaires sont effectués peut absorber des matières radioactives et qu'à long terme (500 ans), certains mécanismes peuvent transférer cette eau contaminée dans la biosphère.

46. M. GAUSSOT (France) exerçant son droit de réponse, dit que certains pays situés à des milliers de kilomètres du territoire de Mururoa s'obstinent à dénoncer de manière discriminatoire les essais nucléaires de la France, alors même que toutes les études scientifiques réalisées sur place concluent à l'innocuité de leurs effets. Dans ces conditions, ces accusations sans fondement scientifique s'inspirent probablement de préoccupations purement politiques. Le représentant de l'Australie a cité à nouveau la partie du rapport Atkinson qui fait état des dangers que pourrait subir la structure de l'atoll d'ici 500 ans ou 1 000 ans. Or, ce rapport mentionne cette possibilité en partant d'une hypothèse qui retient une source d'activité totale plus de 100 fois supérieure à celle des énergies mesurées à Mururoa durant les 10 dernières années. Par conséquent, les auteurs du rapport se sont placés dans une hypothèse qui est 100 fois supérieure à la réalité des essais nucléaires français.

47. Le représentant de l'Australie a invité la France à poursuivre ses essais nucléaires sur son territoire métropolitain. Est-il besoin de rappeler que tous les Etats font des essais nucléaires dans les zones les moins peuplées et qu'il serait surprenant que le Gouvernement américain, par exemple, décide de procéder à des essais nucléaires dans le nord-est de son territoire plutôt que dans le désert du Nevada. Par ailleurs, certains facteurs physiques expliquent le fait que la France effectue ses essais dans le Pacifique. L'explosion nucléaire provoque le passage dans le sol d'un train de vibrations dont les effets sont complexes et qui dépend de la nature des sols, de l'énergie du tir et de la distance. De ce point de vue, aucune zone métropolitaine ne remplit les conditions requises. En revanche, l'atoll de Mururoa offre une configuration géologique et physique tout à fait favorable.

48. Enfin, le représentant de la France remercie la représentante du Samoa de s'être inquiétée des dommages qu'aurait subis, selon elle, le territoire français de Mururoa.

49. M. OKELY (Australie) rejette catégoriquement les allégations du représentant de la France selon lesquelles les protestations de l'Australie contre les essais nucléaires français seraient motivées par des raisons politiques. La délégation du Samoa a, au nom de pays du Forum du Pacifique sud, bien mis en lumière l'aspect écologique du problème et les préoccupations des pays de la région à l'égard de l'avenir. Il s'agit d'une dégradation à très long terme de l'environnement. Aussi ces pays demandent-ils à la France d'arrêter ses essais dans la région.

50. Mme MAUALA (Samoa) dit que sa délégation a longuement démontré que des dommages avaient été effectivement causés par les essais nucléaires français à l'environnement des pays de la région, environnement dont les habitants dépendent dans une large mesure pour leur subsistance.

51. M. GAUSSOT (France) prend acte des assurances du représentant de l'Australie selon lesquelles les attaques contre les essais nucléaires français n'ont pas de motivations politiques. Mais alors, ces accusations se fondent sur une mauvaise information et M. Gaussot souhaite que le représentant de l'Australie puisse y remédier. La France tient également à rappeler à la représentante du Samoa que le territoire de Mururoa est territoire français.

La séance est levée à 11 h 45.